



- Zones urbaines**
- UA: Zone urbaine dense du bourg
  - UB: Zone urbaine récente à dominante d'habitat
  - UC: Zone urbaine récente à dominante d'habitat individuel
  - UE: Zone d'activité
  - UEp: Zone d'activité à constructibilité limitée (stationnement)
  - UG: Zone d'équipements publics, ou d'intérêt collectif
  - UGp: Zone d'équipements publics, ou d'intérêt collectif à vocation principale d'espace vert ou de loisirs/sport
  - UH: Zone d'équipements d'intérêt collectif et d'hébergement
  - UT: Zone constructible de loisirs (camping)
  - UZ: Zone urbaine récente à dominante d'habitat quartier Tourache
- Zones à urbaniser**
- AUc: Zone à urbaniser ouverte (opérations d'ensembles et OAP)
  - AUs: Zone à urbaniser fermée (en attente amélioration STEP, AEP)
  - AUe: Zone à urbaniser ouverte (extension de la zone d'activité)
- Zones Agricoles**
- A: Zone agricole
  - Ap: Zone agricole à valeur paysagère
  - Aj: Zone agricole de jardins potagers partagés
  - AL: Zone agricole à vocation d'équipements sport-loisirs
  - At: Zone agricole à vocation de touristique (STEAL)
  - Ae: Zone agricole à vocation économique (STEAL)
- Zones Naturelles**
- N: Zone naturelle
- Éléments patrimoniaux naturels protégés au titre de L.151-23**
- Zones humides répertoriées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
  - boisements
  - Hales, alignements d'arbres
  - arbres remarquables
- Éléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de L.151-19**
- Bâtiment vernaculaire remarquable
- Abords des monuments historiques**
- Périmètre Délimité des Abords (SDAP 26 2021)
- Mixité sociale et fonctionnelle**
- Emprise au titre de l'article R151-37 du CU, ou les rez-de-chaussées devront être destinés au commerce de détail, aux activités de service ou à la restauration
- Risques d'inondation (source: Porter à Connaissance Etat 2019)**
- Périmètre zone inondable (crue centennale)
  - VOIR PLAN DÉTAILLÉ A PART
- Risques de mouvements de terrain**
- secteurs à risque
- Risques technologiques: Servitudes d'utilité publique relative aux zones de danger autour des canalisations de transport de matières dangereuses**
- SUP1 et I3 Canalisation de transport gaz
  - SUP 1 et I1b Canalisation de transport d'hydrocarbures
- Bâtiments pouvant changer de destination**
- Bâtiments situés en zone A ou N, qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site (L.151-11).
- Schéma d'orientation des Déplacements Routiers (SODer)**
- nombre de la voie
  - taille de la plateforme
  - intervalle dans lequel se situe la marge de recul habitation (axe de la voie)
  - intervalle dans lequel se situe la marge de recul arrosé (dom: exceptions figurant à l'article L.111-17 du CU à prendre en compte)
- À titre d'info**
- Sièges d'exploitation agricoles
  - Cotisant solidaire
  - Élevage
  - Construction non cadastrée
  - Périmètres d'éloignement des élevages
  - Secteurs couverts par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41 - alinéa 1 à 3** (En vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts)
1. Extension du cimetière et création d'un columbarium = stationnement (quartier de Longefont)
  2. Création d'un cheminement doux entre le chemin de l'Alembic et chemin existant
  3. Création d'un parking public = espaces verts et publics (entrée ouest du village)
  4. Création d'un stationnement sur les quais de la Grenette
  5. Création d'un parking public (quartier des Pastouriaux)
  6. Création d'une installation ou d'un équipement d'intérêt général ou de service public (quartier des Pastouriaux)
  7. Création d'une voie douce pour relier le futur parking programmé quartier de La Croix
  8. Création d'un parking public (quartier de La Croix)
  9. Création d'une voie douce reliant le Champ de Mars au jardin public derrière l'église
  10. Création d'un équipement d'intérêt général ou de service public, d'un parking public = espaces verts et publics dans le cadre du projet "cœur de bourg"
  11. Création d'un équipement d'intérêt collectif ou de service public (la Tourache)
  12. Création de stationnement latéral le long de la Droue de Crest (la Tourache et la Croix)
  13. Création d'un équipement d'intérêt général ou de service public (la Tourache)
  14. Carrefour à créer sur la route de Crest (la Croix-la Tourache)
  15. Élargissement du Chemin des Buis (La Croix)
  16. Élargissement d'un bassin de rétention des eaux pluviales (Tourache)
  17. Création d'une zone de tri sélectif = carrefour (Beaune)
  18. Création d'un carrefour (Beaune)
  19. Élargissement du chemin de Beaune (Beaune)
  20. Rectification du tracé de la RD n°113 (Boisset)
  21. Élargissement du chemin des Rossignols
  22. RETIRE APRES ENQUÊTE PUBLIQUE
  23. Élargissement du chemin des Auches (pour voiture et modes doux) - carrefour
  24. Création d'une voie entre les chemins des Auches et Malaire
  25. Élargissement du chemin de Malaire avec fosse d'évacuation eaux pluviales
  26. Élargissement du chemin de Malaire avec fosse d'évacuation eaux pluviales
  27. Création d'un bassin de rétention (Moutier)
  28. Élargissement du chemin de Malaire avec fosse d'évacuation eaux pluviales
  29. Élargissement du chemin de Malaire avec fosse d'évacuation eaux pluviales
- Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41-5** (Fixant des objectifs de mixité sociale)
1. Création d'une servitude de mixité sociale (4 logements)

Commune de GRANE (26)  
Révision du Plan Local d'Urbanisme

# ZONAGE

PIÈCE n°4b